



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 22178

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de certaines catégories d'ouvriers dockers du port de Brest qui ont été exposés quotidiennement aux risques de l'amiante. Ces derniers ne peuvent, en effet, bénéficier de l'allocation de cessation anticipée d'activité alors que la quasi-totalité des ports français ont obtenu satisfaction. Leurs conditions d'exercice professionnel étant similaires à celles de leurs collègues des autres ports de l'Hexagone, elle lui demande de bien vouloir réexaminer la possibilité d'un alignement des régimes en ce qui concerne le bénéfice de l'allocation de cessation d'activité salariée des travailleurs de l'amiante afin de permettre à toutes les victimes de l'amiante une égalité de traitement.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22178

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5500